

COMMUNE DE MOSNAC : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du lundi 25 novembre 2019 à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Michel BRILLET
Jacqueline CHARLET, Virginie PAILLETTE RIVIERE, Hervé ROBERT, Liliane BOETTI, Eric MONTIGAUD.

Absent : Frédéric PERROTIN,

ORDRE DU JOUR

→ Signatures des bordereaux de présence.

Approbation du compte rendu de réunion du 11 septembre 2019

→ Le compte rendu du 11 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité

1. Avis sur le PLH (Plan Local Habitat) :

G. DEWEVRE présente le Plan Local Habitat élaboré par l'Agglomération de Grand Cognac, plan qui consiste à examiner les perspectives de développement depuis les pôles urbains importants jusqu'aux communes rurales de manière à favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. L'Agglo met à la disposition des habitants des moyens financiers et juridiques pour les aider dans la réalisation de leur projet.

En fait, les communes rurales sont moins concernées par ces projets que les communes plus urbaines.

Après discussion, le conseil est favorable aux propositions présentées dans le dossier PLH.

2. Avis sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

G. DEWEVRE présente le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal élaboré par l'Agglomération de Grand Cognac, document qui a suscité de la part du conseil, des réserves sur le développement des zones constructibles en utilisant les « dents creuses ». Même si elles existent, il semble difficile aujourd'hui de les récupérer pour réaliser de l'habitat, notamment à cause de la réticence des propriétaires concernés.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable sur la méthodologie employée et les propositions présentées, mais regrette que même élaboré avec des élus, ce document réalisé par des spécialistes soit trop technique pour être compris par les populations concernées.

3. Avancement en grade de l'agent technique des écoles :

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Participation au RASED, classe de Châteauneuf :

La commune doit participer financièrement à la scolarité d'un enfant mosnacais scolarisé à Châteauneuf dans le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté pour un montant de 54,72€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Signature de la Charte des enfants scolarisés hors commune :

Lors du dernier conseil communautaire, les élus de Grand Cognac ont adopté une Charte qui dispose que les Maires de Grand Cognac s'engagent à refuser l'inscription d'un enfant domicilié dans une autre commune, sauf en cas d'accord du Maire de la commune d'origine.

Cette Charte traduit la volonté des élus d'œuvrer pour une solidarité intercommunale forte, en veillant à préserver un équilibre entre nos communes et leurs écoles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Admission en non valeur :

Suite à une demande de la Trésorerie de Jarnac, la créance de Madame BEE qui n'a pas payé les frais de garderie de son enfant, d'un montant de 132€ est admise en non valeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Création d'une ligne budgétaire pour le remplacement des chauffe eau du stade :

Suite au remplacement des chauffe eau du stade intervenu début octobre, il est nécessaire de créer dans le budget 2019 une ligne spécifique pour régler l'entreprise.

Une somme de 4500€ fera l'objet d'une décision modificative pour son inscription sur cette ligne budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Droit de préemption de la parcelle n° 1038 appartenant à madame ROUGIER.

Dans le cadre du projet de lotissement prévu entre le Champ de Bas et le cimetière, une parcelle de 800 m² appartenant à Madame ROUGIER fera l'objet d'un droit de préemption au profit de la commune au cas où cette parcelle venait à être vendue

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Question diverses :

S. PUAUD fait le point sur la flow-vélo. Les travaux sont presque terminés, la passerelle sur la Vélude est en place. L'aménagement de l'aire de pique-nique est en cours de réalisation. Les barrières seront posées en fin de semaine ainsi que les ralentisseurs entre le pont de Mosnac/St-Simeux et Malvy.

Fin des travaux de l'espace communal, la chape a été refaite la semaine dernière et sa finition est acceptable. G. DEWEVRE a envoyé un courrier à l'architecte pour lever les réserves qui avaient été faites en janvier 2019. De ce fait les règlements restants de cette opération pourront être clos et les subventions auprès du Département et des Parlementaires pourront être sollicitées.

G. DEWEVRE fait le point sur le projet de lotissement communal. Courant octobre, l'ATD a remis sa copie sur la pré-étude qu'il a réalisée. Avec les critères habituels de l'ATD, il arrive à un montant des travaux très important : 176.000€ pour la viabilisation des parcelles, ce qui ne laisse plus de marge pour la construction d'un hangar communal.

G. DEWEVRE et S. PUAUD ont reçu, à titre amical il y a quelques jours, un lotisseur (Monsieur MARQUET), qui a une vue beaucoup plus pragmatique sur ce projet qui pourrait être réalisé sans difficulté par la commune avec l'aide d'un maître d'ouvrage. Son approche financière très succincte des travaux permettrait de dégager un bénéfice de 80.000€ pour financer la construction du hangar communal.

Son hypothèse est de créer 4 parcelles de 750 m², laissant ainsi un espace de + de 2000 m² pour le hangar communal. Parcelles qui seraient vendues 34500 € (terrain + viabilisation estimée à 12500 € par lot).

Il doit nous envoyer dans les prochains jours un projet concret qui pourra nous servir de base pour la suite à donner.

Parking de l'école : pour éviter le stationnement des véhicules « ventouse » qui demeurent constamment sur le parking de l'école, il est décidé de poser des panneaux « stationnement limité à 15 minutes, sauf pour le personnel de l'école » ce qui permettrait à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants.

Châteauneuf propose la reprise de commerçants ambulants sur le territoire de la commune. Une concertation intercommunale doit être organisée prochainement pour définir les itinéraires et les points de stationnement des véhicules commerciaux. L. BOETTI est désignée pour être la référente de Mosnac dans cette opération.

L. BOETTI évoque la création d'un distributeur de pain sur la commune. La boulangerie « DESPORT » semble intéressée.

Pour terminer, G. DEWEVRE a reçu un représentant de la SNCF qui lui a parlé de la réhabilitation de la voie ferrée Angoulême-Saintes. Réfection totale rails, traverses et ballast qui imposera une fermeture totale de la ligne pendant 6 mois à compter de mars 2021. Les 3 passages à niveau de Mosnac seront également refaits.

Dates à retenir : vendredi 20 décembre, Noël des enfants,
vendredi 24 janvier 2020, vœux du Maire.

La séance est levée à 22h50